

## **FICHES DE POSTE TYPE**

- ▶ Pathologies chroniques stabilisées et polyopathologies courantes en soins primaires
- ▶ Oncologie et hématologie
- ▶ Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale

**&**

## **CONSEILS pour la rédaction du PROTOCOLE D'ORGANISATION**

INFIRMIER EN  
PRATIQUE AVANCEE



## Sommaire

**Introduction..... 3**

**Fiches de poste type ..... 4**

Pathologies chroniques stabilisées ; prévention polypathologies courantes en soins primaires.....4

Oncologie et hémato-oncologie.....11

Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation.....15

**Protocole d'organisation ..... 19**

**Annexes.....23**

Annexe 1 : Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant à l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'Article R.4301-3 du code de santé publique.....23

Annexe 2 : Livret d'information.....26

**Groupe de travail et groupe de relecture..... 28**



## Introduction

L'instauration, la mise en œuvre et le déploiement de la pratique avancée constituent des priorités de la politique nationale de transformation du système de santé.

Les textes d'application de la loi de modernisation de notre système de santé (2016) relatifs à la pratique avancée sont parus au Journal Officiel le 19 juillet 2018, précisant le périmètre de cette pratique, les secteurs d'activités, les champs d'intervention ainsi que les modalités de formation.

Ainsi, le périmètre de la pratique avancée s'articule autour de trois principaux axes : prévention, dépistage et éducation ; actes techniques et actes de surveillance clinique et paraclinique ; prescriptions d'examens complémentaires et renouvellements et adaptations de traitements médicamenteux. Les infirmiers en pratique avancée pourront exercer en ambulatoire au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par un médecin, en assistance d'un médecin spécialisé, ou dans un établissement de santé ou une structure médico-sociale, au sein une équipe animée par un médecin. Seront pris en charge dans ce cadre des patients atteints de pathologies chroniques stabilisées, de pathologies oncologiques et hématologiques ou de maladies rénales chroniques, dialysés, transplantés.

Pour exercer ces fonctions, les professionnels devront être titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée conférant grade de master délivrée par une université accréditée. Près de cent étudiants franciliens, soit environ 80 en première année et 20, en seconde année ont ainsi débuté cette formation. Les premiers infirmiers en pratique avancée seront diplômés en juillet 2019.

Compte tenu des enjeux d'accès aux soins pour les patients et d'évolution des métiers pour les professionnels, l'ARS Ile-de-France a souhaité soutenir le déploiement de la pratique avancée en contribuant aux frais de remplacement des infirmiers salariés et libéraux durant leur formation.

Par ailleurs et en vue des futures prises de postes, l'Agence a piloté un groupe de travail composé de directeurs des soins, cadres paramédicaux, médecins et infirmiers actuellement en formation en pratique avancée. L'objectif de ce groupe de travail était d'élaborer des fiches de postes types correspondant à chacune des trois mentions existantes à ce jour, ainsi qu'une maquette du protocole d'organisation pour les établissements de santé, médico-sociaux et les structures d'exercice collectif.

Les documents élaborés et réunis dans ce livret pourront ainsi être adaptés en fonction des spécificités de l'environnement d'exercice et de chacune des structures sanitaires, médico-sociales et ambulatoires ainsi que des patients franciliens qui y sont accueillis et soignés.

**FICHE DE POSTE**  
**INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE**  
Mention : Pathologies chroniques stabilisées ;  
prévention et polypathologies courantes en soins primaires

**Informations générales**

**Structure de rattachement**

**Logo**

**Adresse**

**Moyens d'accès**

**Référence du document/date de mise à jour**

**Description du poste**

**Intitulé du poste**

Infirmier en pratique avancée, mention : Pathologies chroniques stabilisées ;  
prévention et polypathologies courantes en soins primaires

**Catégorie**

Catégorie A FPH/équivalent CCN

**Niveau d'études requis**

Niveau I : Bac + 5, grade Master, diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

**Localisation du poste**

Adresse, à préciser

**Présentation de la structure et de l'équipe, à compléter**

**Missions globales**

L'infirmier exerçant en pratique avancée (IPA) participe à la prise en charge globale des patients dont le suivi lui est confié par un médecin. La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par ce médecin et mis en œuvre dans les conditions définies réglementairement et précisées dans un protocole d'organisation.

Dans le respect du parcours de santé du patient coordonné par le médecin traitant, l'IPA apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

**Activités essentielles**

1. Entretien, anamnèse et examen clinique du patient incluant le repérage des vulnérabilités.
2. Observation et recueil des données à distance.
3. Interprétation des données issues de l'entretien, de l'anamnèse et de l'examen clinique.
4. Interprétation des signes et des symptômes en lien avec les pathologies identifiées et l'état de santé du patient.
5. Interprétation des examens paracliniques.
6. Suivi de l'observance des traitements tout au long du parcours de soins du patient.

7. Identification des effets secondaires des traitements médicamenteux.
8. Repérage des situations d'urgence.
9. Orientation médicale, médico-sociale ou sociale en fonction de la situation.
10. Formulation de conclusions cliniques et de diagnostic infirmier.
11. Elaboration d'un projet de soins infirmiers avec la participation du patient, en cohérence avec le projet médical.

#### **Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention**

1. Renouvellement de prescriptions médicales en cours et adaptation de la posologie.
2. Renouvellement de prescription médicale de produits de santé et d'actes infirmiers.
3. Prescription et renouvellement de produits de santé non soumis à prescription médicale obligatoire (médicaments et dispositifs médicaux).
4. Prescription d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation : examens biologiques, orientations vers un professionnel de santé...
5. Renseignement de dossiers ou contribution à l'établissement de formulaires ouvrant droit à des prestations sociales ou médico-sociales.
6. Prescription ou orientation vers un programme d'éducation thérapeutique.
7. Réalisation d'actes techniques adaptés à la pathologie et à la situation du patient

#### **Actions de prévention et d'éducation thérapeutique**

1. Etablissement d'un bilan éducatif partagé avec le patient et son entourage incluant les objectifs à atteindre.
2. Conception et réalisation d'actions de prévention primaire et d'éducation thérapeutique.
3. Organisation et planification des actions.
4. Réalisation d'actions de dépistage individuelles et collectives.
5. Conception et réalisation d'actions d'éducation à la santé.
6. Suivi de la mise en œuvre des actions dans le parcours de soins.
7. Réalisation d'actions dans le cadre de projets territoriaux de santé.

#### **Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient**

1. Participation à la coordination des activités entre le premier et le second recours, en ville et en établissement de santé.
2. Elaboration, suivi et évaluation du plan personnalisé de santé (PPS).
3. Enrichissement du dossier médical du patient rendant compte des actions menées, et des propositions visant à l'amélioration de la prise en charge.

*Dans ce contexte, l'IPA participe aux transformations des relations ville-hôpital. Son positionnement au cœur des parcours patients, en intra et en extra-hospitalier ou son activité libérale l'inscrivent dans l'offre de soins apportée à la population. Il répond aux besoins de santé peu ou non couverts en proposant des champs d'intervention précurseurs visant à prévenir et diminuer les ruptures de soins, en maîtrisant les errances des patients.*

*L'IPA favorise l'articulation des parcours complexes, promeut de nouvelles modalités organisationnelles et des parcours innovants. Dans le cadre de la télésanté et selon la réglementation, il pratique des soins à distance en utilisant les technologies de l'information et de la communication.*

#### **Activités paracliniques**

1. Actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles
2. Enseignement, tutorat et communication
3. Contribution à la recherche
4. Veille professionnelle

*L'IPA prend part à l'intégration de la recherche clinique à l'exercice professionnel, aux publications et aux communications scientifiques. Il favorise la valorisation des pratiques professionnelles et contribue à l'émergence de pratiques innovantes.*

*Il assure une veille scientifique et professionnelle qu'il coordonne et transmet aux équipes soignantes en fonction de leur champ d'exercice. Il peut être en charge de la coordination de groupes paramédicaux de lectures critiques d'articles scientifiques, ainsi que du pilotage de groupes de réflexions et d'analyses de pratiques professionnelles soignantes.*

*L'IPA renforce l'attractivité des différents secteurs d'exercice pour les professionnels du soin et de la santé. Il participe aux instances, développe la réflexion et le positionnement éthique et est en capacité d'assurer la gestion de projets. Il établit des rapports d'activité relevant des activités de soins directs, d'actions de formation et de recherche ainsi que des interventions auprès des équipes soignantes.*

*Par sa mission d'expertise, il accompagne les équipes dans l'approche systémique des patients et de leurs proches et participe à la formation des étudiants et nouveaux professionnels. Il collabore en ce sens avec les cadres de proximité des établissements.*

#### **Activités spécifiques à la mention**

Accident vasculaire cérébral ;

*Consultation infirmière en relais de consultation médicale permettant d'assurer un suivi de l'évolution de la pathologie et de dépister les complications tardives :*

- *Appréciation de la poursuite de la rééducation, permettant de limiter le handicap résiduel*
- *Evaluation des troubles de l'humeur, des signes de dépression, de tristesse et leur traitement*
- *Evaluation des facteurs de risques cardiovasculaires et leur traitement : tabagisme, hypertension artérielle, hypercholestérolémie ou dyslipidémie, obésité, régime alimentaire déséquilibré, activité physique insuffisante au regard des capacités du patient*
- *Evaluation des troubles cognitifs et orientation si besoin vers le neurologue*

□ Artériopathies chroniques ;

*Consultation infirmière en relais de consultation médicale*

- *Évaluation de l'extension locale et à distance de la maladie athéromateuse (examens cliniques et paracliniques)*
- *Recherche des facteurs de risque cardio-vasculaire, d'une atteinte rénale et d'anomalies sanguines par la réalisation d'examens biologiques*
- *Accompagnement de l'arrêt du tabagisme, la lutte contre la sédentarité et le contrôle du poids*
- *Évaluation du suivi du traitement et adaptation des prescriptions*
- *Évaluation du retentissement psychologique et social et orientation si besoin du patient*

□ Cardiopathie, maladie coronaire ;

*Consultation infirmière en relais de consultation médicale :*

- *Évaluation de l'état de santé du patient : examen clinique, interprétation de l'ECG, analyse des bilans biologiques*
- *Surveillance des effets secondaires des traitements sur la fonction rénale*
- *Surveillance de l'efficacité du traitement de l'insuffisant cardiaque et réajustement thérapeutique si besoin*
- *Orientation vers le cardiologue traitant ou le médecin généraliste traitant, autres professionnels ou structures de suivi ou d'éducation*
- *Réalisation de la vaccination antigrippale et anti-pneumococcique, recommandées pour tous les patients insuffisants cardiaques*

□ Diabète de type 1 et diabète de type 2 ;

*Consultation infirmière en relais de consultation médicale :*

- *Évaluation du patient au plan cognitif, nutritionnel et dans son environnement*
- *Diabétique sous insuline :*
  - *Révision des techniques d'injection, prévention des lipodystrophies, gestion des déchets*
  - *Adaptation de doses, prévention des hypoglycémies et des acidocétoses avec conduite à tenir pour les diabétiques de type 1*
  - *Liaison avec les prestataires de pompes à insuline*
- *Diabétique sans insuline :*
  - *Prévention des hypoglycémies, prise des antidiabétiques oraux, incompatibilités médicamenteuses, risques liés aux examens complémentaires et contraintes d'organisation*
- *Diabète et grossesse*
- *Prévention des complications, sport et santé, nutrition, podopédicurie*
- *Organisation du parcours de soins : calendrier des consultations de dépistage et de suivi des complications, vaccinations, permis de conduire, aides juridiques, assurances et associations de patients, voyages et certificats, sevrage tabagique et addictions, coordination avec le médecin référent et les autres spécialistes, et paramédicaux, calendrier des bilans métaboliques*

□ Insuffisance respiratoire chronique ;

*Consultation infirmière en relais de consultation médicale :*

- *Evaluation de l'état clinique du patient et appréciation de la fonction respiratoire*
- *Dépistage de complications de la maladie*
- *Vérification de l'observance des traitements médicamenteux et des mesures hygiéno-diététiques*
- *Surveillance de l'efficacité et innocuité des traitements, de la tolérance éventuelle de l'oxygénothérapie*

□ Maladie d'Alzheimer et autres démences ;

*Consultation infirmière en relais de consultation médicale :*

- *Prescription, adaptation ou renouvellement des traitements spécifiques à la Maladie d'Alzheimer*
- *Appréciation de la tolérance clinique et biologique du traitement médicamenteux en cours*
- *Orientation et prescriptions de soins*
- *Appréciation de la situation de l'aidant Alzheimer à domicile*

□ Maladie de Parkinson ;

*Consultation infirmière en relais de consultation médicale :*

- *Dépistage de toute aggravation de la pathologie et association d'une autre affection*
- *Contrôle de l'observance des traitements médicamenteux antiparkinsoniens et de leurs effets indésirables, adaptation des posologies*
- *Appréciation de la capacité du patient à adapter ses activités et son mode de vie*
- *Evaluation de la poursuite de la rééducation*
- *Appréciation de la qualité de soutien des accompagnants et des proches, orientation si besoin*

□ Epilepsie

*Consultation infirmière en relais de consultation médicale :*

- *Interprétation d'éléments cliniques et de résultats d'examens*
- *Dépistage de complications*
- *Adaptation des prescriptions des traitements médicamenteux antiépileptiques*
- *Education à la maladie, au traitement et à la gestion des situations à risques au quotidien*
- *Réglage du stimulateur du nerf vague, s'il y lieu*
- *Réorientation si besoin des patients vers les centres de référence, secteur médico-social ou associatif*

**Qualités et aptitudes requises à l'occupation du poste**

- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Sens relationnel développé
- Esprit d'équipe, d'initiative et de négociation
- Capacité d'écoute
- Dynamisme, disponibilité, capacité d'adaptation

- Rigueur
- Capacité à se situer en qualité de référent professionnel
- Aptitude pédagogique
- Maîtrise du sens de l'autonomie

### **Conditions d'exercice**

#### **Profil recherché**

- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, délivré par une université accréditée
- Justifier de trois années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier
- Etre enregistré auprès du service ou de l'organisme désigné à cette fin par un arrêté du ministre chargé de la santé
- Expérience en éducation thérapeutique du patient (appréciée)
- Formation de formateur occasionnel (appréciée)

**Encadrement** (Oui / Non) : non

#### **Statut du poste**

Selon CCN / En attente de la publication du décret relatif au statut pour la FPH

#### **Temps de travail**

Temps complet

**Horaires**, à compléter

**Risques particuliers liés au poste**, à compléter

**Moyens matériels et équipements utilisés dans le cadre des fonctions**, à compléter

### **Interface Professionnelle**

#### **Liaisons hiérarchiques**

- Directeur de la structure
- Direction des Soins
- Cadre(s) par délégation

#### **Liaisons fonctionnelles**

- Cadres de santé, médecins participant au protocole de la pratique avancée.
- Equipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients ;
- Unités de recherche clinique ;
- Universités et instituts de formation ;
- Professionnels libéraux ;
- Structures médico-sociales ;
- Réseaux de santé ;

**Professionnels engagés dans le protocole d'organisation** selon l'art. R. 4301-4 du Code de Santé Publique, à compléter

#### **Autres liens fonctionnels**

L'IPA participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

L'IPA exerce en partenariat avec :

- Les réseaux de santé internes et externes à sa structure de santé
- Les CPTS
- Les associations ; les sociétés savantes ; les agences nationales ; les plateformes d'appui
- Les directions fonctionnelles et notamment la direction des systèmes d'information (Conseils et démarches à effectuer dans l'outil informatique pour la traçabilité des activités, requêtes de données médicales/scientifiques), la direction de la qualité/gestion des risques...

#### **Evolution possible du poste**

Réalisation d'un doctorat en sciences infirmières

#### **Autres**

##### **Evaluation professionnelle**

- Volume et suivi des activités cliniques et paracliniques
- Suivi de la cohorte de patients intégrés au protocole d'organisation de pratique avancée en termes de qualité et sécurité de la prise en charge et de satisfaction de l'utilisateur
- Satisfaction des acteurs travaillant en collaboration avec l'IPA
- Impact sur la structure de santé en termes d'offre en soins

**Gestion de la prévention des risques professionnels, à compléter**

**Surveillance médicale, à compléter**

**FICHE DE POSTE**  
**INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE**  
**Mention : Oncologie et hémato-oncologie**

**Informations générales**

**Structure de rattachement**

**Logo**

**Adresse**

**Moyens d'accès**

**Référence du document/date de mise à jour**

**Description du poste**

**Intitulé du poste**

Infirmier en pratique avancée, mention : Oncologie et hémato-oncologie

**Catégorie**

Catégorie A FPH/équivalent CCN

**Niveau d'études requis**

Niveau I : Bac + 5, grade Master, diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

**Localisation du poste**

Adresse, à préciser

**Présentation de la structure et de l'équipe**, à compléter

**Missions globales**

Conformément à la réglementation (décrets et arrêtés de 2018), l'infirmier en pratique avancée (IPA) participe à la prise en charge globale des patients d'oncologie et hémato-oncologie dont le suivi lui est confié par un(des) médecin(s) oncologue(s) ou hématologue(s).

La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par le(s) médecin(s) dans le cadre d'une réunion de concertation pluridisciplinaire oncologique.

L'IPA exerce dans le cadre d'un **protocole d'organisation** signé par le ou les médecins et le ou les infirmiers exerçant en pratique avancée dans le domaine de l'oncologie et hémato-oncologie.

**Activités essentielles**

L'IPA est compétent pour **conduire un entretien** avec le patient qui lui est confié, **effectuer une anamnèse** et **procéder à son examen clinique** incluant le repérage des vulnérabilités.

Il réalise les activités suivantes :

1. **Conduire** toute activité d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage qu'il juge nécessaire ;
2. **Observer** et recueillir des données à distance :
  - Interpréter les données issues de l'entretien, de l'anamnèse et de l'examen clinique ;
  - Interpréter les signes et les symptômes en lien avec les pathologies identifiées et l'état de santé du patient.
3. **Effectuer** tout acte d'évaluation et de conclusion clinique ou tout acte de surveillance clinique et paraclinique, consistant à adapter le suivi du patient

en fonction des résultats des actes techniques ou des examens complémentaires ou de l'environnement global du patient ou reposant sur l'évaluation de l'adhésion et des capacités d'adaptation du patient à son traitement ou sur l'évaluation des risques liés aux traitements médicamenteux et non médicamenteux ;

- Effectuer et interpréter les actes techniques et demander les actes de suivi et de prévention,
  - Formuler des conclusions cliniques et de diagnostic infirmier.
4. **Prescrire :**
- des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire figurant sur la liste établie par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en application de l'article R. 5121-202 ;
    - Suivre l'observance des traitements tout au long du parcours de soins du patient.
    - Identifier les effets secondaires des traitements médicamenteux.
    - Renouveler, en les adaptant si besoin, des prescriptions médicales
  - des dispositifs médicaux non soumis à prescription médicale obligatoire;
  - des examens de biologie médicale
5. **Repérer** des situations d'urgence.
6. **Réaliser** l'orientation médicale, médico-sociale ou sociale en fonction de la situation.
7. **Analyser et évaluer** les pratiques professionnelles infirmières : données probantes, besoins en formation, travaux de recherche
8. **Elaborer** un projet de soins infirmiers avec la participation du patient, en cohérence avec le projet médical

#### **Activités paracliniques**

1. Actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles
2. Enseignement, tutorat et communication
3. Contribution à la recherche
4. Veille professionnelle

#### **Activités spécifiques à la mention**

1. Evaluer l'état de santé des patients en relais de consultations médicales d'oncologie et hémato-oncologie en fonction de la nature du cancer, des fragilités du patient, du degré d'urgence et de la situation clinique évalués
2. Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé prenant en compte les différents traitements, les examens complémentaires et les soins de supports.
3. Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique pour faciliter l'adhésion du patient, repérer ses besoins physiologiques, cliniques, psychologiques et sociaux ainsi que ceux de ses aidants
4. Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés afin de coordonner les prises en charge, notamment les situations complexes et identifier les facteurs limitants
5. Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique en concertation avec le médecin référent et l'équipe pour améliorer la qualité et la sécurité des soins.

- 6. Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques pour promouvoir la recherche paramédicale

#### **Qualités et aptitudes requises à l'occupation du poste**

- Sens des responsabilités et de l'organisation (hiérarchiser les priorités)
- Sens relationnel développé (contact avec les patients leur entourage et l'ensemble des professionnels de l'hôpital et autres structures du parcours de santé des patients)
- Observation clinique
- Capacité d'écoute
- Esprit d'équipe, d'initiative et de négociation
- Dynamisme, disponibilité, capacités d'adaptation
- Rigueur
- Capacité à se situer en qualité de référent professionnel
- Aptitude pédagogique
- Maîtrise du sens de l'autonomie
- Leadership infirmier.

#### **Connaissances associées :**

- Organisation hospitalière
- Santé publique
- Droit des patients
- Environnement Windows et logiciels bureautiques standards (Word – Excel – Powerpoint)
- Connaissances numériques transversales (information et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité),
- Connaissances numériques spécifiques à l'exercice d'un infirmier en pratique avancée (par ex. appareils de santé connectés, données sensibles, etc.),
- Utilisation de systèmes de gestion des bases de données.

#### **Conditions d'exercice**

##### **Profil recherché**

- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, délivré par une université accréditée
- Justifier de trois années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier
- Etre enregistré auprès du service ou de l'organisme désigné à cette fin par un arrêté du ministre chargé de la santé
- Expérience en éducation thérapeutique du patient (appréciée)
- Formation de formateur occasionnel (appréciée)

**Encadrement** (Oui / Non) : non

##### **Statut du poste**

Selon CCN / En attente de la publication du décret relatif au statut pour la FPH

##### **Temps de travail**

Temps complet

**Horaires**, à compléter

**Risques particuliers liés au poste**, à compléter

**Moyens matériels et équipements utilisés dans le cadre des fonctions**, à compléter

## **Interface Professionnelle**

### **Liaisons hiérarchiques**

- Directeur de la structure
  - Direction des Soins
  - Cadre(s) par délégation

### **Liaisons fonctionnelles**

- Cadres de santé, médecins participant au protocole de la pratique avancée.
- Equipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients ;
- Unités de recherche clinique ;
- Universités et instituts de formation ;
- Professionnels libéraux ;
- Structures médico-sociales ;
- Réseaux de santé.

**Professionnels engagés dans le protocole d'organisation** selon l'art. R. 4301-4 du Code de Santé Publique, à compléter

### **Autres liens fonctionnels**

L'IPA participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

L'IPA exerce en partenariat avec :

- Les réseaux de santé internes et externes à sa structure de santé
- Les CPTS
- Les associations ; les sociétés savantes ; les agences nationales ; les plateformes d'appui
- Les directions fonctionnelles et notamment la direction des systèmes d'information (Conseils et démarches à effectuer dans l'outil informatique pour la traçabilité des activités, requêtes de données médicales/scientifiques), la direction de la qualité/gestion des risques...

## **Evolution possible du poste**

Réalisation d'un doctorat en sciences infirmières

## **Autres**

### **Evaluation professionnelle**

- Volume et suivi des activités cliniques et paracliniques
- Suivi de la cohorte de patients intégrés au protocole d'organisation de pratique avancée en termes de qualité et sécurité de la prise en charge et de satisfaction de l'utilisateur
- Satisfaction des acteurs travaillant en collaboration avec l'IPA
- Impact sur la structure de santé en termes d'offre en soins

**Gestion de la prévention des risques professionnels**, à compléter

**Surveillance médicale**, à compléter



**FICHE DE POSTE**  
**INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE**  
**Mention : Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale**

**Informations générales**

- Structure de rattachement**
- Logo**
- Adresse**
- Moyens d'accès**
- Référence du document/date de mise à jour**

**Description du poste**

- Intitulé du poste**  
Infirmier en pratique avancée, mention : Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
- Catégorie**  
Catégorie A FPH/équivalent CCN
- Niveau d'études requis**  
Niveau I : Bac + 5, grade Master, diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- Localisation du poste**  
Adresse, à préciser
- Présentation de la structure et de l'équipe, à compléter**

**Missions globales**

L'infirmier exerçant en pratique avancée (IPA) participe à la prise en charge globale des patients dont le suivi lui est confié par un médecin. La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par ce médecin et mis en œuvre dans les conditions définies règlementairement et précisées dans un protocole d'organisation.

Dans le respect du parcours de santé du patient coordonné par le médecin traitant, l'IPA apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

Il assure dans le respect des règles professionnelles et éthiques des soins de nature préventive et curative visant à promouvoir, maintenir ou restaurer la santé en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques. Il a un rôle de clinicien auprès des patients et de leurs proches et d'expert dans son domaine auprès des professionnels de santé.

**Activités essentielles**

1. Conduire toute activité d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage qu'il juge nécessaire ;
2. Effectuer tout acte d'évaluation et de conclusion clinique ou tout acte de surveillance clinique et paraclinique, consistant à adapter le suivi du patient en fonction des résultats des actes techniques ou des examens complémentaires ou de l'environnement global du patient ou reposant sur l'évaluation de

l'adhésion et des capacités d'adaptation du patient à son traitement ou sur l'évaluation des risques liés aux traitements médicamenteux et non médicamenteux ;

3. Effectuer les actes techniques et demander les actes de suivi et de prévention inscrits sur les listes établies par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine ;

4. Prescrire :

-des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire figurant sur la liste établie par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en application de l'article R. 5121-202 ;

-des dispositifs médicaux non soumis à prescription médicale obligatoire dont la liste est établie par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine ;

-des examens de biologie médicale dont la liste est établie par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine ;

5. Renouveler, en les adaptant si besoin, des prescriptions médicales dont la liste est établie par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine.

#### **Activités paracliniques**

1. Actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles
2. Enseignement, tutorat et communication
3. Contribution à la recherche
4. Veille professionnelle

#### **Activités spécifiques à la mention**

□ Assurer le suivi des patients de la phase initiale de la maladie incluant les différentes modes de thérapeutiques

- prévenir et détecter la survenue des maladies cardio-vasculaires, diabétiques, cancéreuses

- ralentir l'évolution des maladies

- prévenir l'impact de la maladie rénale sur les autres organes

- réduire les disparités dans l'accès aux soins

- discuter et accompagner les patients dans les choix thérapeutiques

- réduire les prises en charge en urgence des dialyses

- développer le traitement conservateur de l'insuffisance rénale

- développer les compétences-patient, de son entourage et des aidants

- éducation thérapeutique des patients

- conseils aux professionnels

□ Travailler en équipe pluriprofessionnelle

- participer aux réunions cliniques et de synthèse dans le respect du secret professionnel

- travailler dans le cadre des protocoles pluri professionnels définis et existants

- participer à des démarches d'amélioration de la qualité et aux différents groupes de travail au sein de sa structure

- coordonner les intervenants autour du parcours de soin des patients

- Périmètre d'exercice
  - consultation paramédicale
  - hospitalisation
  - HDJ
  - dialyse à domicile
  - centre de dialyse, unité de dialyse médicale
  - poste transversal ville-hôpital (en fonction de la réglementation en vigueur)
  
- Expertise, enseignement, recherche
  - expertise en collaboration avec les cadres de santé
  - tutorat des pairs et des autres professionnels
  - accueil des infirmières stagiaires et enseignement
  - initiation et participation à des projets de recherche en soins et santé en pluridisciplinarité
  - contribution au développement des sciences infirmières

### **Qualités et aptitudes requises à l'occupation du poste**

- Expertise et leadership cliniques
  - Capacité à se questionner et à évaluer ses pratiques
  - Adaptabilité
  - Sens du travail en équipe
  - Sens de l'organisation et rigueur
  
- Ecoute et Empathie
  - Capacité à gérer les situations délicates avec le public
  - Confidentialité et sens du secret professionnel
  
- Pédagogie, sens de la transmission et du partage des savoirs
  - Capacité de synthèse et de rédaction
  - Capacité de mener des travaux de recherche
  - Respect des dispositions prévues par la réglementation et le règlement intérieur

### **Conditions d'exercice**

#### **Profil recherché**

- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, délivré par une université accréditée
- Justifier de trois années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier
- Etre enregistré auprès du service ou de l'organisme désigné à cette fin par un arrêté du ministre chargé de la santé
- Expérience en éducation thérapeutique du patient (appréciée)
- Formation de formateur occasionnel (appréciée)

**Encadrement** (Oui / Non) : non

#### **Statut du poste**

Selon CCN / En attente de la publication du décret relatif au statut pour la FPH

#### **Temps de travail**

Temps complet

**Horaires**, à compléter

**Risques particuliers liés au poste**, à compléter

**Moyens matériels et équipements utilisés dans le cadre des fonctions, à compléter**

### **Interface Professionnelle**

#### **Liaisons hiérarchiques**

- Directeur de la structure
  - Direction des Soins
  - Cadre(s) par délégation

#### **Liaisons fonctionnelles**

- Cadres de santé, médecins participant au protocole de la pratique avancée.
- Equipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients ;
- Unités de recherche clinique ;
- Universités et instituts de formation ;
- Professionnels libéraux ;
- Structures médico-sociales ;
- Réseaux de santé.

**Professionnels engagés dans le protocole d'organisation** selon l'art. R. 4301-4 du Code de Santé Publique, à compléter

#### **Autres liens fonctionnels**

L'IPA participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

L'IPA exerce en partenariat avec :

- Les réseaux de santé internes et externes à sa structure de santé
- Les CPTS
- Les associations ; les sociétés savantes ; les agences nationales ; les plateformes d'appui
- Les directions fonctionnelles et notamment la direction des systèmes d'information (Conseils et démarches à effectuer dans l'outil informatique pour la traçabilité des activités, requêtes de données médicales/scientifiques), la direction de la qualité/gestion des risques...

### **Evolution possible du poste**

Réalisation d'un doctorat en sciences infirmières

### **Autres**

#### **Evaluation professionnelle**

- Volume et suivi des activités cliniques et paracliniques
- Suivi de la cohorte de patients intégrés au protocole d'organisation de pratique avancée en termes de qualité et sécurité de la prise en charge et de satisfaction de l'utilisateur
- Satisfaction des acteurs travaillant en collaboration avec l'IPA
- Impact sur la structure de santé en termes d'offre en soins

**Gestion de la prévention des risques professionnels, à compléter**

**Surveillance médicale, à compléter**



**PROTOCOLE D'ORGANISATION  
ENTRE MEDECINS ET  
INFIRMIERS EN PRATIQUE AVANCEE**

Le cadre règlementaire stipule que les modalités de collaboration entre médecins et infirmiers en pratique avancée sont formalisées dans un protocole organisationnel.

*L'article R. 4301-4 du Code de Santé Publique dispose que : « Dans le cadre du travail en équipe entre le ou les médecins et le ou les infirmiers exerçant en pratique avancée conformément à l'article R. 4301-1, un protocole d'organisation est établi ».*

Ce protocole précise les modalités de collaboration, d'échanges d'informations, de réunions pluriprofessionnelles, ainsi que les conditions de retour du patient vers le médecin sur décision de l'infirmier en pratique avancée ou à la demande du patient.

Le document, qui suit, par les conseils apportés, vise à faciliter la formalisation du protocole d'organisation.

**Conseils relatifs à la rédaction du protocole d'organisation**

| INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE                            |                               |                   |
|--|-------------------------------|-------------------|
| Nom de la structure  |                               |                   |
| Adresse  |                               |                   |
| INFORMATIONS RELATIVES AUX SIGNATAIRES <sup>1</sup> DU PROTOCOLE |                               |                   |
| Nom, prénom  | Qualification des signataires | Date et signature |
|  |                               |                   |
|  |                               |                   |
|  |                               |                   |
|  |                               |                   |
| PROTOCOLE PORTE A LA CONNAISSANCE DE L'EQUIPE OU DES EQUIPES     |                               |                   |
| GHT/établissement/structure/cabinets libéraux                    | Equipes                       | Date              |
|  |                               |                   |
|  |                               |                   |
| VALIDATION DU PROTOCOLE PAR LES INSTANCES                        |                               |                   |
| GHT/établissement/structure                                      | Instances                     | Date              |
|  |                               |                   |
|  |                               |                   |
|  |                               |                   |

<sup>1</sup> IPA, médecins libéraux et médecins seniors, Directeurs



| INTITULE  | CONSEILS  | ELEMENTS DE REPONSE |
|---|---|---------------------|
| Le ou les domaines d'intervention concernés   | <p>Le ou lesquels ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires</li><li>- Oncologie et hémato-oncologie</li><li>- Maladie rénale chronique dialyse, transplantation rénale</li><li>- Actes autorisés selon réglementation en vigueur =) cf. Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes, en annexe 1</li></ul>  |                     |
| Les modalités de prise en charge par l'infirmier exerçant en pratique avancée des patients qui lui sont confiés                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>- Typologie des patients et critères d'inclusion dans le suivi IPA (grade, stade...)</li><li>- Modalités de consultation des IPA : consultation présenteielle, téléconsultation, avis en hospitalisation, suivi au domicile : préciser lieu, rythme, compte-rendu et ses destinataires</li><li>- Parcours coordonné entre médecin/IPA (rythme des consultations IPA en relais des consultations médicales)</li><li>- Interlocuteurs de l'IPA et circuit de la demande</li><li>- Mobilisation des plateformes numériques</li></ul> |                     |
| Les modalités et la régularité des échanges d'information entre le médecin et l'infirmier exerçant en pratique avancée                              | <ul style="list-style-type: none"><li>- Reporting multimodal par mail, téléphone et en présentiel</li><li>- Réunions institutionnelles tous les mois, ou les 2 mois (à préciser)</li><li>- Bilan d'activité semestriel ou/et annuel (codage des consultations)</li><li>- Nature des outils partagés : dossier patient, (habilitations spécifiques)</li></ul>  |                     |
| Les modalités et la régularité des réunions de concertation pluriprofessionnelle destinées à échanger sur la prise en charge des patients concernés | <ul style="list-style-type: none"><li>- RCP : Qui sont les professionnels associés ? Quel rythme ? quel CR ?</li><li>- Retour sur le suivi des cohortes</li><li>- Analyse des événements indésirables, des lettres de plainte, des motifs de retours vers le médecin</li></ul>  |                     |





| INTITULE  | CONSEILS  | ELEMENTS DE REPONSE |
|---|---|---------------------|
| Les conditions de retour du patient vers le médecin, sur décision de l'IPA <sup>2</sup> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Priorisation des critères d'alerte</li><li>- Modalités de gestion des urgences</li><li>- Modalités d'information du patient en cas d'urgence</li></ul>  |                     |
| Les conditions de retour du patient vers le médecin à sa demande                        | Clauses : <ul style="list-style-type: none"><li>- Systématique (quelle fréquence ?)</li><li>- Sur critères spécifiques prédéfinis (hors critères d'alerte)</li></ul>  |                     |
| Autres, précisez  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Reconduction tacite annuelle</li><li>- Actualisation du protocole d'organisation tous les 2 ou 3 ans et selon analyse des événements indésirables, survenue d'un événement indésirable grave, nouveau besoin de santé identifié ...</li></ul> |                     |

---

<sup>2</sup> Permettant une prise en charge médicale dans un délai compatible avec l'état du patient



## **Annexe 1**

**Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique**

### **ANNEXE I**

**LISTE DES ACTES TECHNIQUES QUE L'INFIRMIER EXERÇANT EN PRATIQUE AVANCÉE EST AUTORISÉ À EFFECTUER SANS PRESCRIPTION MÉDICALE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À EN INTERPRÉTER LES RÉSULTATS POUR LES PATHOLOGIES DONT IL ASSURE LE SUIVI**

Réalisation d'un débitmètre de pointe.  
Holter tensionnel, prélèvements de sang par ponction veineuse ou capillaire ou par cathéter veineux.  
Prélèvements de sang par ponction artérielle pour gazométrie.  
Prélèvements non sanglants effectués au niveau des téguments ou des muqueuses directement accessibles.  
Prélèvements et collecte de sécrétions et d'excrétions.  
Recueil aseptique des urines.  
Réalisation et surveillance de pansements spécifiques.  
Ablation du matériel de réparation cutanée.  
Pose de bandages de contention.  
Ablation des dispositifs d'immobilisation et de contention.  
Renouvellement et ablation des pansements médicamenteux, des systèmes de tamponnement et de drainage, à l'exception des drains pleuraux et médiastinaux.  
Pose de sondes vésicales en vue de prélèvement d'urines, de lavage, d'instillation, d'irrigation ou de drainage de la vessie, sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article R. 4311-10.  
Pose de sondes rectales, lavements, extractions de fécalomes, pose et surveillance de goutte-à-goutte rectal.  
Appareillage, irrigation et surveillance d'une plaie, d'une fistule ou d'une stomie.  
Branchement, surveillance et débranchement d'une dialyse rénale, péritonéale ou d'un circuit d'échanges plasmatisque.

### **ANNEXE II**

**LISTE DES ACTES DE SUIVI ET DE PRÉVENTION QUE L'INFIRMIER EXERÇANT EN PRATIQUE AVANCÉE EST AUTORISÉ À DEMANDER, POUR LES PATHOLOGIES DONT IL ASSURE LE SUIVI**

Conseils hygiéno-diététiques adaptés.  
Examen de la vision, épreuves fonctionnelles sur l'œil.  
Rétinographie avec ou sans mydriase.  
Electrocardiographie (ECG) de repos.  
Mesure des pressions intravasculaires périphériques par méthode non effractive (Holter tensionnel, Tilt test).  
Explorations fonctionnelles de la respiration.  
Electro-encéphalographie.  
Examens d'imagerie nécessaires au suivi du patient.

Échographie-doppler des troncs supra-carotidiens.  
Doppler du greffon.  
Débit de fistule artério-veineuse.

### **ANNEXE III**

#### **LISTE DES DISPOSITIFS MÉDICAUX NON SOUMIS À PRESCRIPTION MÉDICALE OBLIGATOIRE QUE L'INFIRMIER EXERÇANT EN PRATIQUE AVANCÉE EST AUTORISÉ À PRESCRIRE**

Dispositifs médicaux figurant dans la liste relevant de l'[article L. 4311-1 du code de la santé publique](#).

Aide à la déambulation : cannes, béquilles, déambulateur, embouts de canne.

Aide à la fonction respiratoire : débimètre de pointe.

Fauteuils roulants à propulsion manuelle de classe 1, à la location pour des durées inférieures à 3 mois.

Prothèse capillaire.

Prothèse mammaire externe.

### **ANNEXE IV**

#### **LISTE DES EXAMENS DE BIOLOGIE MÉDICALE QUE L'INFIRMIER EXERÇANT EN PRATIQUE AVANCÉE EST AUTORISÉ À PRESCRIRE POUR LES PATHOLOGIES DONT IL ASSURE LE SUIVI**

##### **HEMATOLOGIE :**

- Hémogramme (numération des hématies, des leucocytes et des plaquettes, dosage de l'hémoglobine, hématokrite, volume globulaire moyen, paramètres érythrocytaires, formule leucocytaire).

##### **IMMUNOLOGIE :**

- Phénotype HLA classe I (dans le cadre du domaine d'intervention en néphrologie) ;

- Phénotype HLA classe II (dans le cadre du domaine d'intervention en néphrologie).

##### **HEMOSTASE ET COAGULATION :**

- Temps de Quick en cas de traitement anti-vitamine K (INR) ;

- Mesure de l'activité anti-facteur X activé (anti-Xa) de l'héparine ou d'un dérivé héparinique.

##### **MICROBIOLOGIE :**

- Examen cytbactériologique des urines (ECBU) ;

- Prélèvement cutané ou muqueux.

##### **HORMONOLOGIE :**

- TSH ;

- Parathormone (dans le cadre du domaine d'intervention en néphrologie).

##### **ENZYMOLOGIE :**

- Lipasémie ;

- Phosphatases alcalines ;

- Transaminases (ALAT et ASAT, TGP et TGO) ;

- Gamma glutamyl transférase (G.G.T.) ;

- Créatine phosphokinase (CPK) ;

- Lactate déshydrogénase (LDH).

##### **PROTEINES MARQUEURS TUMORAUX VITAMINES :**

- Protéine C réactive (CRP) ;

- Albumine ;

- Folates sériques ou érythrocytaires ;
- HbA1c (hémoglobine glyquée, suivi de l'équilibre glycémique) ;
- Peptides natriurétiques (BNP, NT-ProBNP) ;
- Ferritine ;
- Marqueurs tumoraux (suivi d'un cancer selon les recommandations en vigueur) ;
- Dosage de la 25-(OH)-vitamine D (D2 + D3) (dans le cadre du domaine d'intervention en néphrologie).

#### BIOCHIMIE :

- Glycémie ;
- Acide urique ;
- Phosphore minéral ;
- Calcium ;
- Urée ;
- Créatinine avec estimation du débit de filtration glomérulaire (DFG) avec l'équation CKD-EPI ;
- Créatinine avec estimation de la clairance de la créatinine (formule de Cockcroft et Gault) pour surveillance des traitements et ajustement des doses ;
- Dosage de la bilirubine ;
- Exploration d'une anomalie lipidique (EAL) (aspect du sérum, cholestérol total, triglycérides, cholestérol-HDL et le calcul du cholestérol-LDL) ;
- Bicarbonates ou CO<sub>2</sub> ;
- Ionogramme (potassium, sodium, chlore, bicarbonates, protides totaux) ;
- Saturation en oxygène (SaO<sub>2</sub>) ;
- Gaz du sang.

#### URINES :

- Protéinurie ;
- Micro-albuminurie ;
- Ionogramme (potassium + sodium) ;
- Acétone ;
- Acide urique ;
- Calcium ;
- Créatinine ;
- Phosphore minéral ;
- PH ;
- Recherche de sang (hématies et/ou hémoglobine) ;
- Glycosurie.

### **ANNEXE V**

#### **LISTE DES PRESCRIPTIONS MÉDICALES QUE L'INFIRMIER EXERÇANT EN PRATIQUE AVANCÉE EST AUTORISÉ À RENOUVELER OU À ADAPTER POUR LES PATHOLOGIES DONT IL ASSURE LE SUIVI**

Produits de santé en ce qui concerne les médicaments anti-cancéreux, le renouvellement ou l'adaptation de la prescription s'effectue dans le cadre d'une procédure écrite établie par le médecin.

Actes infirmiers



## **Annexe 2**

### **Livret d'information**

*L'Art. R. 4301-6. Du Code de Santé Publique stipule : « Le médecin informe le patient des modalités prévues de sa prise en charge par l'infirmier exerçant en pratique avancée. Ces modalités figurent dans le document prévu en annexe du protocole d'organisation, rempli et signé par le médecin, et remis par ce dernier au patient, ou, le cas échéant, à sa personne de confiance, à son représentant légal ou aux parents lorsqu'il s'agit d'une personne mineure. Ce document est versé au dossier médical du patient ».*

### Contenu du livret d'information

| INTITULE  | CONSEILS   | ELEMENTS DE REPONSE |
|---|--|---------------------|
| La composition de l'équipe  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Quel périmètre ? A préciser en fonction du lieu de la prise de poste</li><li>- Organigramme</li><li>- Contacts et numéro de téléphone à transmettre au patient</li></ul> |                     |
| La fréquence à laquelle le médecin souhaite revoir le patient en consultation   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Parcours coordonné médecin/IPA : lieu et rythme</li></ul>  |                     |
| Le droit de refus par le patient d'être suivi par l'infirmier exerçant en pratique avancée sans conséquence sur sa prise en charge  | <ul style="list-style-type: none"><li>-Traçabilité du consentement et du refus exprimé par le patient</li><li>- Garantie en cas de refus du patient</li></ul>  |                     |
| Les conditions de retour vers le médecin, sur décision de l'infirmier exerçant en pratique avancée, ou sur demande du patient   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Modalités d'informations des différents partenaires</li></ul>  |                     |
| Les modalités garantissant le respect de la confidentialité des données personnelles du patient lors de leur transmission entre le médecin et infirmier en pratique avancée | <ul style="list-style-type: none"><li>- Outils partagés et sécurisation des données par des identifiants</li><li>- Nature des informations et documents transmis au patient</li></ul>                            |                     |
| Autres, précisez  | Informations sur le rôle spécifique de l'IPA auprès des patients   |                     |

## Groupe de travail

| <i>ETABLISSEMENT</i>      | <i>PARTICIPANTS</i>   |
|---------------------------|---|
| CHIC                      | Mme Elisabeth DELETANG, CGS<br>Mme Claire DEVROEDT, IDE en formation IPA  |
| CHI POISSY<br>St GERMAIN  | Mme RIBEIRO GONCALVES, IDE en formation IPA<br>M. Pascal DAUVEL, cadre de pôle<br>Mme Claire MATHE, médecin   |
| CURIE                     | Mme Sylvie ARNAUD, CGS<br>M. Nicolas GARANT, IDE projet préFICS   |
| CENTRE DE SANTE NANTERRE  | Mme Virginie MASSE, médecin<br>Mme Eléonore VITALIS, IDE en formation IPA   |
| VILLE CHAMPIGNY SUR MARNE | Mme V. CHARTIN, cadre de pôle<br>M. Denis SOLECHNIK, médecin  |
| MSP MANTES LA JOLIE       | Mme Thi Tuyet NGA NGUYEN, médecin<br>M. Nguyen Truong An, coordonnateur MSP   |
| APHP                      | Mme Anita FOUREAU, CGS<br>Mme Anne BAZALGETTE, IDE en formation IPA<br>Mme Sandrine TYZIO, CSS<br>Mme Denise PELLASSY-TARBOURIECH, CGS<br>Mme Karima NFISSI, IDE en formation IPA<br>Mme Sophie ALLEAUME, CSS<br>M. David ORLIKOWSKI, médecin |
| EHESP                     | Mme Marguerite PONCE, élève DS<br>Mme Mireille MALAFA PISSARRO, élève DS  |
| CENTRE DE SANTE PANTIN    | Mme Claudia MONACO, IDE en formation IPA  |
| ARS IDF                   | Mme Corinne SLIWKA, DS conseillère régionale  |

## Groupe de relecture

| <i>ETABLISSEMENT</i>  | <i>PARTICIPANTS</i>   |
|---|---|
| CHIC  | M. Matthieu GIRIER, DRH<br>Mme Elisabeth DELETANG, CGS<br>Mme Claire DEVROEDT, IDE en formation IPA   |
| CHI POISSY - St GERMAIN/CHI<br>MEULAN les MUREAUX/CH<br>MANTES la JOLIE | Mme Sandrine WILLAUME, CGS<br>Mme RIBEIRO GONCALVES, IDE en formation IPA<br>M. Pascal DAUVEL, cadre de pôle<br>Mme Claire MATHE, médecin   |
| CURIE   | Mme Sylvie ARNAUD, CGS<br>M. Nicolas GARANT, IDE projet préFICS   |
| CENTRE DE SANTE NANTERRE  | Mme Virginie MASSE, médecin<br>Mme Eléonore VITALIS, IDE en formation IPA   |
| VILLE CHAMPIGNY SUR MARNE   | M. Frédéric VILLEBRUN, Directeur<br>Mme V. CHARTIN, cadre de pole<br>M. Denis SOLETCHNIK, médecin   |
| MSP MANTES LA JOLIE   | Mme Thi Tuyet NGA NGUYEN, médecin<br>M. Nguyen Truong An, coordonnateur MSP   |
| APHP  | Mme Anita FOUREAU, CGS<br>Mme Anne BAZALGETTE, IDE en formation IPA<br>Mme Sandrine TYZIO, CSS<br>Mme Denise PELLASSY-TARBOURIECH, CGS<br>Mme Karima NFISSI, IDE en formation IPA<br>Mme Sophie ALLEAUME, CSS<br>M. David ORLIKOWSKI, médecin |
| ARS IDF   | Mme Corinne SLIWKA, DS conseillère régionale<br>M. Kévin MARCOMBE, Directeur adjoint du Pôle<br>Ressources humaines en santé, direction de l'Offre<br>de soins  |



**Agence Régionale de Santé d'Île-de-France**

**35 rue de la gare,**

**75935 PARIS CEDEX 19**

**Tél 01.44.02.00.00**

**<http://www.ars.iledefrance.sante.fr>**

**<http://www.sante-iledefrance.fr/>**